

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Commission nationale de pilotage et de suivi de la mise en  
œuvre du programme de l'accompagnement pédagogique au  
profit de l'enseignant-chercheur

2018/2017

**Rapport sur la formation et l'accompagnement  
pédagogique des enseignants nouvellement recrutés**



RAPPORTEUR : DR LARGUET ALI

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

2017/2018

## TABLE DES MATIERES

<b>Thème</b>	<b>Page</b>
<b>Présentation</b>	<b>03</b>
1. <b>Résumé des tâches réalisées depuis la mise en application de l'arrêté 932</b>	<b>04</b>
2. <b>Evaluation et valorisation de la formation des enseignants nouvellement recrutés</b>	<b>06</b>
3. <b>Recommandations</b>	<b>25</b>
<b>Conclusion</b>	<b>26</b>

## Présentation

Le changement constant et l'évolution épistémologique représentent, sans doute, deux enjeux majeurs auxquels l'éducation fait face aujourd'hui. Cela entraîne bien évidemment un impact réel sur le secteur de la formation. Cette dernière est considérée comme un outil dynamique pour acquérir le niveau indispensable des connaissances, des compétences et des valeurs nécessaires dont les ressources humaines ont besoin pour réaliser efficacement leur tâche. Par conséquent, les employeurs deviennent en mesure de poursuivre l'évolution, de mettre à jours tous les niveaux académiques, administratifs et techniques et de concrétiser le développement personnel continu. C'est dans ce contexte qu'il est devenu inéluctable de mettre l'accent sur les connaissances, les compétences et les valeurs pour faire face à la concurrence dans le secteur des ressources humaines. La commission nationale chargée du pilotage et du suivi de l'exécution du programme de l'accompagnement pédagogique au profit de l'enseignant-chercheur se déploie pour mettre en place des mécanismes ayant pour objectif d'assurer le développement continu des compétences des ressources humaines dans les établissements universitaires. De même, ces mécanismes permettront de mettre en relation les ressources humaines avec le monde professionnel extérieur en commençant par répondre aux besoins des enseignants-chercheurs en termes de formation à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement. Cela nécessitera d'adopter une approche nécessaire à l'évaluation continue afin que les universités puissent être en mesure de faire face à la concurrence à l'échelle locale et internationale.

Vu le rôle important de l'enseignant-chercheur à l'université dans le cadre de la formation et de la mise à niveau de la jeune génération, il est devenu une priorité pour le ministère de l'enseignement supérieur, dans la mesure où cela contribuera efficacement à l'aboutissement des objectifs du processus de l'enseignement. La formation est considérée comme l'un des piliers de la réussite des réformes engagées dans le but d'atteindre ses objectifs à court et à long terme.

Le processus de la formation, entrepris par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique depuis l'année universitaire 2016/2017, connaît une évolution constante notamment en termes de la mise en place de nouveaux programmes compatibles avec les programmes de formation dans le monde. Par ailleurs, La commission nationale se déploie pour trouver les meilleures méthodes pour accompagner les enseignants-chercheurs dans l'acquisition des compétences nécessaires pour exercer leur métier dans les meilleures conditions.

La commission nationale a tenu à poursuivre la formation en mode présentiel et à distance en réalisant un rapport annuel concernant tous les établissements de l'enseignement supérieur. Ce dernier permettra de revoir les mécanismes de la formation afin qu'ils contribuent à l'aboutissement des objectifs préfixés par le ministère. C'est dans ce contexte que ce rapport présentera les normes permettant de savoir à quel point l'arrêté 932 a pu être mise en place sur terrain et à quel point il a été appliqué dans les établissements, sans oublier de mentionner les difficultés qui peuvent confronter son exécution aussi bien au niveau logistique qu'au niveau d'encadrement.

## 1- Résumé des tâches réalisées depuis la mise en application de l'arrêté 932

La commission nationale chargée du pilotage et du suivi du programme de l'accompagnement pédagogique au profit de l'enseignant-chercheur n'a épargné aucun effort pour la mise en application de l'arrêté 932 du 16 juillet 2016, en assurant et en réalisant un nombre considérable d'activités sur terrain afin de dépasser la phase théorique de la formation en travaillant beaucoup plus son aspect pratique.

Parmi les tâches réalisées, nous citerons les suivantes:

- Veiller sur le contenu scientifique du programme national en se référant aux (experts, sources et références, textes juridiques et arrêtés ministériels, sites électroniques agréés...)
- La mise à la disposition des formateurs des documents indispensables (Programme détaillé, référentiel des compétences, document précisant l'ordre de priorités des contenus du programme de formation des enseignants-chercheurs, modèle d'attestation de fin de formation, questionnaires pour évaluation...)
- Mobilisation des services assistants dans la concrétisation du programme au niveau technique via les portails électroniques (Plateforme de la veille pédagogique, plateforme numérique à distance de l'université des frères Mentouri de Constantine)
- Tenu de la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission nationale de pilotage et de suivi du programme de l'accompagnement pédagogique au profit de l'enseignant-chercheur en date du 3 janvier 2017.
- Tenu de la 2<sup>ème</sup> réunion de la commission nationale de pilotage et de suivi du programme de l'accompagnement pédagogique au profit de l'enseignant-chercheur en date du 12 mai 2018 dont l'ordre du jour portait sur :
  - Impact de la formation des enseignants nouvellement recrutés : De la théorie à la pratique. Présenté par M. BADARI Kamel, président de la commission nationale.
  - Bilan de l'accompagnement pédagogique des enseignants nouvellement recrutés, présenté par M. LARGUET Ali, responsable de la plateforme numérique de veille pédagogique du ministère.
  - Bilan de la formation des enseignants nouvellement recrutés dans le domaine des TIC et leur mise en application durant les années 2016/2017 et 2017/2018, présenté par M. BELHANI Ahmed, responsable de la plateforme numérique de l'université de Constantine 1.
  - Témoignage des enseignants ayant profité de la formation durant 2016 /2018 sur les modalités de la formation et son impact sur leur métiers, présentés par cinq enseignants de différentes universités.

- Réunion tenue le 08/05/2018 des membres coordinateurs des cellules d'accompagnement des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de l'université de Mohamed Boudiaf et rédaction des recommandations liées à la formation.
- Participation au premier séminaire nationale organisé par PAPS ERS autour de la veille pédagogique, de la formation universitaire dans le système LMD, l'approche par compétence, la gouvernance pédagogique, didactique et veille pédagogique. Université de Mostaganem, le 06 février 2018.

## 2- Evaluation et valorisation de la formation des enseignants nouvellement recrutés

L'évaluation de la formation est considérée comme un moyen efficace et permet de réaliser plusieurs objectifs tels que:

- La nécessité d'être au diapason du progrès qu'impose le développement au sein d'une société moderne.
- Améliorer la compétence professionnelle de l'enseignant universitaire à travers le renforcement des compétences d'encadrement.
- La prise de conscience des responsables des établissements et les coordinateurs des cellules de formation des points de faiblesse inhérents à leurs rendement, et ce grâce aux orientations et des séances de concertations permettant de dévoiler ces carences, tout en insistant sur les acquis positifs.
- Motiver les enseignants nouvellement recrutés à réagir positivement aux besoins psychologiques et pédagogiques des étudiants.
- Porter un jugement sur le degré d'efficacité des programmes proposés dans le but de les ajuster et d'y porter des réformes.

Pour atteindre ces objectifs, la commission nationale chargée du pilotage et du suivi du programme de l'accompagnement pédagogique a envoyé à tous les établissements de l'enseignement supérieur (voir annexe 01) une grille d'évaluation composée de plusieurs rubriques liées au début de la formation, au contenu de la formation, aux approches par compétences suivie, à l'évaluation pédagogique de la formation, aux activités subsidiaires, à la fin de la formation, aux propositions.

Au terme de cette évaluation, les établissements ont été sollicités pour donner leurs appréciations à propos de cette formation, en leur proposant des questions ouvertes et fermées.

Cette évaluation s'est basé sur la méthode descriptive adéquate à ce genre de tâche qui nécessite la description du déroulement de la formation dans sa 2ème session au cours de l'année universitaire 2017/2018.

## 2-1 Caractéristiques du réseau universitaire concerné par l'évaluation

### 2-1-1 Participation des universités dans l'évaluation

Tableau n°(01) indique la participation des universités dans l'évaluation de la formation

Région	Universités		Ecoles		Centres universitaires		Total des universités qui ont participé	Total des universités qui n'ont pas participé	% de participation
	a participé	n'a pas participé	a participé	n'a pas participé	a participé	n'a pas participé			
EST	22	00	09	02	01	01	32	03	91.42%
CENTRE	14	03	15	07	04	01	33	11	75%
OUEST	09	01	02	09	04	03	15	13	53.57%
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>04</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>09</b>	<b>05</b>	<b>80</b>	<b>27</b>	<b>74.76%</b>
Pourcentage de participation	91%	09%	59%	40.9%	64.28%	35.71%	74.76 %	25.23 %	
<b>Totaux</b>	<b>49</b>		<b>44</b>		<b>14</b>		<b>107</b>		

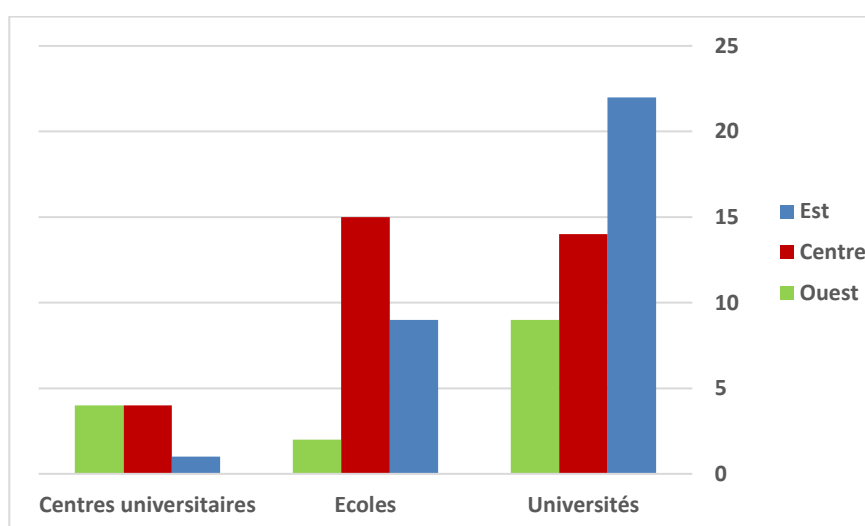


Figure n° (01) : Participation des établissements universitaires dans l'évaluation de la formation

La grille d'évaluation a été envoyée à l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur au nombre ayant atteint 107 établissements universitaires, tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessus.

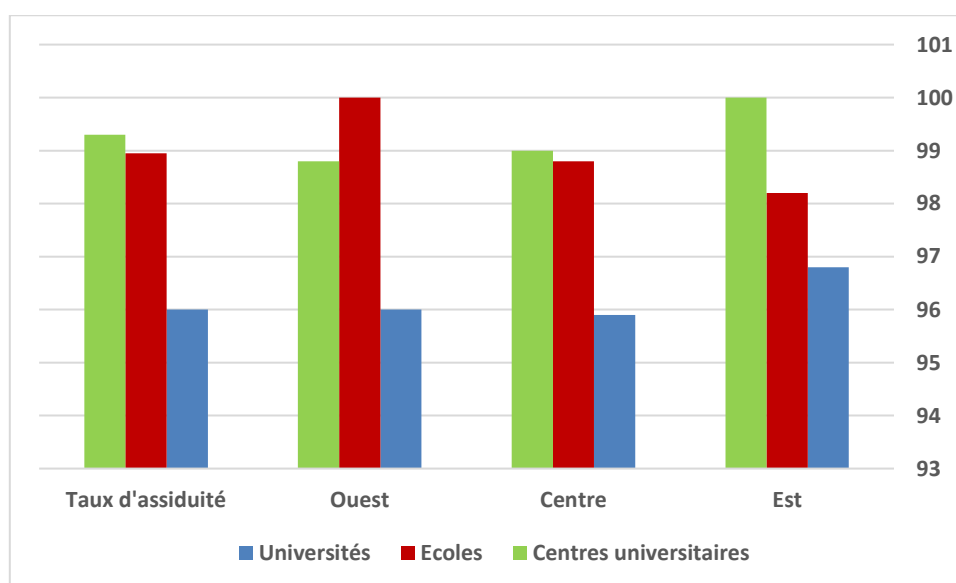
Le réseau universitaire algérien compte 107 établissements de l'enseignement supérieur. 80 établissements ont envoyé leurs rapports ainsi que leurs questionnaires; ce qui laisse voir un pourcentage de 74,76%, pourcentage supérieur à celui atteint lors de la première session 2016/2017 qui était de 72,64%.

Le tableau illustre le nombre d'établissements universitaires selon leurs catégories, et qui compte 45 universités ayant atteint un pourcentage de participation élevé à la formation, ceci s'explique par leur nombre considérable de 50 universités à l'échelle nationale. En deuxième position, sont classées les écoles au nombre de 26 parmi les 44 écoles à l'échelle nationale. Enfin, l'évaluation a été réalisée au sein de 09 centres universitaires parmi les 14 centres existant en Algérie.

On constate clairement dans le graphique que ce sont les établissements de l'enseignement supérieur de l'Est qui ont participé avec un grand pourcentage de 91,42% suivi par les établissements du Centre avec 75%, et en dernière position sont classés les établissements de l'Ouest avec 53,57%, ne comptant que 13 établissements qui ont participé à l'évaluation. Cela a été justifié par le non recrutement d'enseignants au cours de l'année chez les uns, et chez les autres par la non possibilité d'assurer la formation pour des raisons et des circonstances particulières, d'autres établissements n'ont avancé aucune explication.

**Tableau n°(02) précise le pourcentage d'assiduité des enseignants nouvellement recrutés au cours de la formation**

Région	Universités		Ecoles		Centres universitaires		Nombre	pourcentage d'assiduité
	Nombre	pourcentage d'assiduité	Nombre	pourcentage d'assiduité	Nombre	pourcentage d'assiduité		
EST	685	96.66	51	98.12	16	100	752	98.26
CENTRE	628	95.87	69	98.71	45	99	742	97.86
OUEST	334	95.61	08	100	47	98.75	389	98.12
<b>Pourcentage D'assiduité</b>	<b>1647</b>	<b>96.04</b>	<b>128</b>	<b>98.94</b>	<b>108</b>	<b>99.25</b>	<b>1883</b>	<b>98.08</b>



**Figure n° (02) : Pourcentage de présence à la formation des enseignants nouvellement recrutés**

Selon les données précédentes, on constate que le nombre des enseignants nouvellement recrutés qui a atteint 1883 enseignants est inférieur à celui de l'année passée avec un taux de 2186 enseignants. C'est au niveau des universités que le plus grand nombre d'enseignants est atteint avec 1647. Concernant le pourcentage de présence, on constate une nette amélioration avec 98,08% par rapport à 92,02% Durant l'année passée. Enfin, les pourcentages de présence au sein de toutes les régions sont très proches, ce qui confirme que l'ensemble des établissements ont assumé pleinement leurs responsabilités pour la mise en application de l'arrêté 932.



## 2-2 Présentation et analyse des axes du questionnaire

### 2-2-1 Nombre des réponses aux questions portant sur le constat préliminaire de la formation

**Tableau n° (03):** indique les résultats du constat préliminaire de la formation

Critères		Degrés d'évaluation					
		Faible	Insatisfaisant	Correct	Bien	T. Bien	Sans réponse
Adhésion des participants à la formation	Nombre	/	1	3	26	50	/
	Pourcentage	/	1.25	3.75	32.5	62.5	/
Degré de connaissance du LMD par les participants	Nombre	4	20	25	23	8	/
	Pourcentage	5	25	31.25	28.75	10	/
Degré de connaissance de l'approche par compétence par les participants	Nombre	10	23	25	12	4	6
	Pourcentage	12.5	28.75	31.25	15	5	7.5
Degré de connaissance des textes par les participants	Nombre	14	19	17	26	4	/
	Pourcentage	17.5	23.75	21.25	32.5	5	/

#### Question N° 1 : Adhésion des participants à la formation

D'après le tableau n°4, on constate que le taux préliminaire de participation à la formation est considérable. Ceci est illustré par les mentions bien et très bien allouées à 76 établissements universitaires sur un total de 80, ce qui confirme la participation générale et effective prononcée par les établissements et qui a atteint 98,08% selon le tableau détaillées des données. Ajoutons à cela 04 établissements universitaires dont la réponse varie entre correct et insatisfaisant. Les membres coordinateurs ont justifié ces données dans les rapports envoyés par les absences dues aux congés de maladie et de maternités, ainsi qu'à l'aspect géographique dans quelques régions du pays et les contraintes des charges administratives. Les enseignants ont massivement rejoint la formation vue son importance et sa fiabilité.

#### Question N° 2 : Degré de connaissance du LMD par les participants

Selon les données du précédent tableau, on peut déduire que le concept et la perception LMD comme nouveau système de formation est toujours d'actualité par son aspect pédagogique dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique qui en est au stade initial et a besoin de maints efforts afin de le rendre plus clair chez les enseignants nouvellement recrutés. En effet, la perception du LMD est évaluée entre Bien e Très bien chez seulement 39,75% des enseignants, 31, 25% le conçoivent de manière Acceptable et

30,00% de manière Insatisfaisante et Faible, et ce malgré le fait que le programme de formation ait consacré des axes importants et détaillés concernant le système LMD, tout en renforçant les cours par divers documents et références en termes de livres et de textes juridiques ainsi que des cours via des moyens technologiques. De ce fait, et après les interactions des enseignants avec la plateforme numérique du ministère, nous soulignons qu'ils ont besoin d'accompagnement permanent au sein de leurs établissements afin de combler leurs besoins et de répondre pertinemment à leurs questionnements à propos du LMD.

### **Question N°3 : Degré de connaissance de l'approche par compétence par les participants**

Le tableau précédent présente les résultats préliminaires concernant le degré de perception et de compréhension de l'approche par compétence chez les enseignants ; adoptée par le ministère comme approche pratique et opérationnelle qui s'appuie sur les nouveaux procédés interactifs. On constate que chez 20,00% des enseignants, la perception de cette approche est évalué à : Bien et Très bien, de même l'interaction avec les enseignants à ce propos via la plateforme a montré leur réaction positive à ce propos qui est dû à leurs formations antérieurs dans les domaines de l'éducation et l'enseignement, de la psychologie et des sciences sociales et à leurs initiations aux nouvelles stratégies d'enseignement. Un taux de 31,25% d'enseignants avait une connaissance juste moyenne de cette approche ont besoin de plus de renforcement pour mener à bien leurs tâches pédagogiques. Enfin, le degré de perception de l'approche par compétence est : Insatisfaisante et Très faible chez 41,25% les enseignants issus des spécialités techniques et des sciences appliquées et naturelles et autres. Ces pourcentages en début de formation sont acceptables et attendus et sont proches des résultats obtenus durant l'année 2016/2017, tout en signalant que 06 établissements n'ont pas répondu à cette question, ce qui nous permet de dire que le concept d'approche par compétence est loin d'être connu chez les enseignants stagiaires.

### **Question N°4 : Degré de connaissance des textes par les participants**

Le tableau précédent laisse voir au début de la formation une faible connaissance des textes régissant le métier d'enseignement, le LMD, la recherche scientifique. Le taux des enseignants dont la connaissance de ces textes est évalué à : insatisfaisant et Faible a atteint 41,295, ce constat pourrait être plausible vu le nombre et le rythme accéléré de parution et d'annulation de ces textes qui rendent difficile l'intégralité de leurs identifications et leurs compréhensions. Concernant les enseignants qui ont manifesté une connaissance de ces texte à un degré élevé évalué à : Bien et Très bien, le taux a atteint 38,50% seulement. Le reste des enseignants avec un taux de 21,25% possèdent des informations moyennes et acceptables. En effet, la formation qui leur est consacrée à ce sujet demeure courte et insuffisante pour pouvoir cerner tous les textes, sachant que même d'anciens enseignants manifestent le même degré de méconnaissance de ces textes.

## 2-2-2 Nombre des réponses aux questions portant sur l'évaluation du contenu de la formation

**Tableau n° (04)** : indique les réponses aux questions portant sur l'évaluation du contenu de la formation.

Critères		Degrés d'évaluation					
		Faible	Insatisfaisant	Correct	Bien	T. Bien	Sans réponse
Organisation des cours	Nombre	/	1	8	37	34	/
	Pourcentage	/	1.25	10	46.25	42.5	/
Degré d'adaptation des contenus des thèmes aux objectifs définis	Nombre	/	2	14	39	25	/
	Pourcentage	/	2.5	17.5	48.75	31.25	/
L'adéquation de la répartition et de la succession des cours	Nombre	/	4	22	35	19	/
	Pourcentage	/	5	27.5	43.75	23.75	/
Niveau de contribution des cours et travaux pratiques à la formation universitaire des enseignants	Nombre	/	2	16	46	16	/
	Pourcentage	/	2.5	20	57.5	20	/

### Question N°1 : Organisation des cours

D'après le tableau précédent on remarque que 88, 75% des établissements ont confirmé l'organisation des cours (Bien et Très bien). Ce résultat est bien meilleur à celui de l'année estimé à 69,87%. 10,00% des établissements se sont prononcées sur une organisation moyenne, tandis que seulement 1,25% des établissements ont mentionné une organisation insatisfaisante, en le justifiant dans leurs rapports par l'insuffisance du temps consacré à la formation et la non adéquation de sa programmation par rapport aux enseignants stagiaires et qui coïncide avec la période pédagogique la plus importante.

### Question N°2 : degré d'adaptation des contenus des thèmes aux objectifs fixés

Le tableau montre qu'à un degré très important, le contenu des thèmes enseignés sont adéquats avec les objectifs fixés ; le taux de 80,00% des établissements l'ayant confirmé en est la preuve. Par contre 17,50% des établissements ont jugé que cette adéquation est acceptable tandis que deux établissements l'ont qualifié de Faible, en justifiant cela par les différents lecture et degrés de concrétisation de l'arrêté 932 en termes d'objectifs et de priorités.

### Question N°3 : Adéquation de la répartition du contenu et succession des cours

A partir des données du tableau, on peut dire qu'il y a variabilité dans la répartition et la succession des cours selon des facteurs propres à chaque établissement en termes d'initiatives, de moyens et de ressources humaines et financières. 67,50% ont qualifié cette tâche de : Bien et Très Bien, sachant que la répartition du contenu de la formation a été

effectué au cours de toute l'année à raison d'une ou deux séances par semaine au sein de la majorité des établissements, ou sous forme d'une semaine bloquée dans d'autres, ce qui constitue un indice positif quant à l'importance et au sérieux accordés à cette formation, en attendant l'adhésion effective des autres établissements.

**Question N°4 :** Niveau de contribution des cours et des travaux pratiques à la formation universitaire des enseignants

L'opération de la formation suivie par la tutelle ministérielle s'est démarquée par le recours aux nouvelles approches, ce qui fait bon écho au sein de la majorité des établissements universitaires quant à la qualité du contenu et de son harmonie avec les besoins pédagogiques des enseignants. En effet, 77% des établissements affirme que le niveau de convenance est Bien et Très bien ; et 20% le qualifient d'acceptable. Deux établissements l'ont évalué comme : insatisfaisant ou Faible. Cet avis serait relatif à la nature de ces établissements qui considère la formation comme une contrainte de plus pour les universités et qui se sont habituées à enseigner d'une manière traditionnelle dépourvue de pédagogie active qui met l'apprenant au centre du processus d'enseignement/apprentissage. Ces dernières optent beaucoup plus pour l'acte d'enseigner que celui de former.

### 2-2-3 Nombre des réponses aux questions portant sur l'évaluation des approches pédagogiques suivies

**Tableau n° (05) :** indique les réponses aux questions portant sur l'évaluation des approches pédagogiques suivies

Critères		Degrés d'évaluation					
		Faible	Insatisfaisant	Correct	Bien	T. Bien	Sans réponse
Suffisance du nombre d'activités d'apprentissage pour atteindre les objectifs de la formation	Nombre	/	1	23	47	9	/
	Pourcentage	/	1.25	28.75	58.75	11.25	/
Appréciation des travaux pratiques sur les objectifs de la formation	Nombre	1	3	21	41	14	/
	Pourcentage	1.25	3.75	26.25	51.25	17.5	/
Appréciation du travail personnel des participants	Nombre	/	/	18	47	15	/
	Pourcentage	/	/	22.5	58.75	18.75	/
Appréciation des exposés des participants sur la formation	Nombre	/	1	14	52	11	2
	Pourcentage	/	1.25	17.5	65	13.75	2.5
Appréciation et adaptation des activités d'apprentissage	Nombre	/	2	12	55	11	/
	Pourcentage	/	2.5	15	68.75	13.75	/

**Question N°1 :** Suffisance du nombre des activités d'apprentissage pour atteindre les objectifs de la formation

Les données indiquées dans le tableau ci-dessus révèlent que 70% des établissements universitaires estiment que la suffisance du nombre des activités d'apprentissage pour atteindre les objectifs de la formation est évaluée à : Bien et Très bien, ce qui confirme leur compréhension des différentes activités expliquées dans le programme de la formation et de leur entière exploitation pour atteindre les objectifs fixés. Seulement un établissement qualifie ladite suffisance de : faible

**Question N°2 :** Appréciation des travaux pratiques par rapport aux objectifs de la formation

Le tableau n°(06) montre le degré d'appréciation des travaux pratiques par rapport aux objectifs de la formation dont les résultats indiquent que plus de 68,75% des établissements lui attribuent l'appréciation de : Bien et Très bien, que plus de 26,25% la considèrent comme correcte et acceptable et que 5% lui attribuent l'appréciation de : Insatisfaisant et Faible. Des établissements ont soulevé dans leurs rapports la redondance et l'incohérence de certains axes de la formation ce qui a créé des difficultés dans la leur concrétisation.

**Question N°3 :** Appréciation du travail personnel des participants

Le tableau montre que 62 établissements universitaires avec un pourcentage de 77,50 ont apprécié les travaux personnels des participants en leur attribuant : Bien et Très bien pour toutes les contributions, initiatives et réalisations personnelles de leurs enseignants nouvellement recrutés, ce qui confirme que l'adhésion et l'implication de ces enseignants dans la formation au sein de ces universités ont été singulières et positifs. D'une autre part, 18 établissements ont opté pour l'appréciation.

**Question N°4 :** Appréciation des exposés présentés par les participants et leurs relations avec la formation

D'après les résultats du tableau, nous constatons que la relation entre les exposés présentés et la formation a été qualifiée de : Bien et Très Bien avec un taux qui a dépassé 78% selon les réponses de 63 établissements universitaires, un taux qui est considérable et qui confirme une connaissance très satisfaisante et claire des contenus de la formation, des activités proposées, ainsi qu'une bonne perception des objectifs fixés. En revanche, 1 établissement a qualifié ces travaux de : Faible et Insatisfaisant et deux autres se sont abstenus à répondre ; ceci pourrait être expliqué par une insuffisance ou un manque de formateurs et de motivations, un manque auquel les établissements doivent trouver des solutions.

**Question N°5 :** Appréciation et adaptation des activités d'apprentissage

Les activités d'apprentissage ont été en adéquation d'une manière considérable selon la majorité des établissements universitaires avec un taux d'adhésion de 82,50%. 2 établissements ont fait l'exception en qualifiant cette adéquation de : Insatisfaisant. La non compréhension de la question en serait peut-être la cause.

## 2-2-4 Nombre des réponses aux questions portant sur l'évaluation pédagogique de la formation

**Tableau N° (06) :** indique les réponses aux questions portant sur l'évaluation pédagogique de la formation

Critères		Degrés d'évaluation					
		Faible	Insatisfaisant	Correct	Bien	T. Bien	Sans réponse
Objectifs fixés à la formation atteints	Nombre	/	1	1	43	27	10
	Pourcentage	/	1.25	1.25	53.75	33.75	12.5
Les procédures d'évaluation des compétences diffusées par le MESRS sont expliquées.	Nombre	2	1	1	35	30	/
	Pourcentage	2.5	1.25	1.25	43.75	37.5	/
Application des procédures d'évaluation des compétences diffusées par le MESRS	Nombre	2	1	1	39	22	/
	Pourcentage	2.5	1.25	1.25	48.75	27.5	/
Atmosphère favorisant l'apprentissage	Nombre	1	3	3	32	32	/
	Pourcentage	1.25	3.75	3.75	40	40	
Adaptation de la formation au niveau d'habileté des enseignants nouvellement recrutés	Nombre	/	3	3	45	20	1
	Pourcentage	/	3.75	3.75	56.25	25	1.25
Adéquation des thèmes aux besoins des étudiants	Nombre	1	1	1	43	22	/
	Pourcentage	1.25	1.25	1.25	53.75	27.5	/
Niveau de participation des enseignants nouveaux.	Nombre	/	/	/	31	40	/
	Pourcentage	/	/	/	38.75	50	/
Evaluation du niveau de déploiement de la cellule de formation.	Nombre	/	1	1	36	39	/
	Pourcentage	/	1.25	1.25	45	48.75	/

### Question N°1 : Objectifs fixés à la formation atteints

Un taux avoisinant les 88% des établissements ont atteint les objectifs de la formation avec une appréciation de : Bien et Très bien. Un seul établissement a exprimé sans insatisfaction à propos des objectifs atteints. Nous signalons que les différentes circonstances dans lesquelles a eu lieu la formation, le temps consacré à la réalisation du contenu ainsi que la validation tardive des listes d'enseignants nouvellement recrutés, demeurent les premiers facteurs qui sont à l'origine du retard enregistré dans quelques établissements.

### Question N°2 : L'explication des procédures d'évaluation des compétences diffusées par MESRS

Un taux avoisinant 81% des établissements universitaires ont procédé à l'explication du référentiel de l'évaluation des compétences diffusé par MESRS d'une manière appréciée de : Bien et Très bien. Plus de 15% des établissements ont confirmé avoir expliqué cette évaluation d'une manière correcte et acceptable. Les 3 établissements restants ont qualifié

l'explication de : Insatisfaisante ; la méconnaissance ou la non exploitation de ce genre de grille d'évaluation en seraient peut-être la cause, en dépit de leur diffusion en langues arabe et française.

**Question N°3 :** Application des procédures d'évaluation des compétences diffusées par MESRS

La majorité des établissements a appliqué les procédures d'évaluation des compétences selon les clarifications de la tutelle ministérielle, ce qui a été approuvé par 96% des établissements par : Acceptable, Bien et Très bien. L'application de ces procédures sont de l'ordre de : Insatisfaisant et Faible au niveau de 3 établissements. D'autres ont souligné dans leurs rapports le nombre exagéré et la complexité de ces grilles d'évaluation.

**Question N°4 :** Atmosphère favorisant la formation

Plus de 80% des établissements ont confirmé que les conditions de la formation ont été favorable à l'apprentissage d'une manière qualifiée de : Bien et Très bien. Plus de 15% des établissements ont indiqué une atmosphère favorable d'une manière : Acceptable. Tandis que 4 établissements ont souligné que la formation a eu lieu dans un climat qualifié de : Insatisfaisant.

**Question N°5 :** Adaptation de la formation au niveau d'habileté des enseignants nouvellement recrutés

Le tableau indique un taux de 81,25% des établissements qui se sont prononcées sur l'adéquation de la formation au niveau d'habileté des enseignants nouvellement recrutés avec une appréciation de : Bien et Très bien. Quelques enseignants ont approuvé dans leurs rapport que la formation contribue efficacement à l'acquisition des compétences permettant d'exercer le métier d'enseignement. 13,75% ont vu cette adéquation : Acceptable. Ajoutons à ces deux résultat 3 établissement ont qualifié cette adéquation de : Insatisfaisante ou Faible et l'abstention d'un établissement.

**Question N°6 :** Adéquation des thèmes aux besoins des étudiants

Cette formation a été prévue pour répondre aux besoins des étudiants visant l'apprentissage et la formation dans le cadre du LMD. Ce principe est considéré comme le pilier de la nouvelle pédagogie. De ce fait, constant que quelques établissements (5 établissements) qualifie l'adéquation des thèmes aux besoins des étudiant de : Insatisfaisante, est considérée comme une réponse non justifiée et qui est dû à une connaissance insatisfaisante des contenus de formation, contenu de qualité selon les confirmations de la majorité des établissements et dont les thèmes sont en adéquation aux besoins des étudiants, confirmations ayant atteint un taux de 97% répartis entre Bien, Très bien et acceptable.

**Question N°7 :** Niveau de participation des enseignants nouveaux

Les résultats du niveau de participation des enseignants qui variait entre : Acceptable, Bien et Très bien est encourageant et motivant avec un pourcentage de 100%. Ce résultat est à

voir comme un bon indicateur d'adhésion des enseignants à la formation pour entamer leur profession avec aisance.

### Question N°8 : Evaluation du niveau du déploiement de la cellule de formation

La cellule de formation est la pièce maîtresse de cette nouvelle opération en assumant pleinement sa responsabilité dans la concrétisation de l'arrêté 932 sur terrain. A cette effet, plus de 98% des établissements ont confirmé que les cellules de formation ont contribué d'une manière effective et ont fourni des efforts qui varient entre : Acceptable, Bien et Très bien. Un seul établissement (Ecole polytechnique nationale) a soulevé un nombre de problèmes au sein de sa cellule suite au rapport envoyé.

## 2-2-5 Nombre des réponses aux questions portant sur l'évaluation systémique de la formation

**Tableau n°(07)** : indique les réponses aux questions portant sur l'évaluation systémique de la formation

Critères		Degrés d'évaluation					
		Faible	Insatisfaisant	Correct	Bien	T. Bien	Sans réponse
Niveau d'acquisition et de développement des compétences professionnelles	Nombre	/	2	18		52	2
	Pourcentage	/	2.5	22.5		65	2.5
Incitation des participants à vouloir développer davantage les principales compétences visées	Nombre	/	1	7		40	/
	Pourcentage	/	1.25	8.75		50	/
Niveau de satisfaction de la logistique (matériel didactique, moyens techniques, matériel ...)	Nombre	/	5	13		33	/
	Pourcentage	/	6.25	16.25		41.25	/
Niveau de satisfaction des infrastructures (locaux, équipement, climatisation...)	Nombre	/	5	10		30	/
	Pourcentage	/	6.25	12.5		37.5	/
Niveau de la diffusion de la documentation émise par le ministère	Nombre	/	1	2		34	2
	Pourcentage	/	1.25	2.5		42.5	2.5
En général la formation est intéressante et de qualité	Nombre	/	/	3		30	1
	Pourcentage	/	/	3.75		37.5	1.25
En général, la formation est fonctionnelle et efficace	Nombre	1	/	4		40	2
	Pourcentage	1.25	/	5		50	2.5

### Question N°1 : Niveau d'acquisition et de développement des compétences professionnelles

Deux établissements, l'école nationale polytechnique l'ENP et l'université Mohamed Bouguerra de Boumerdes considèrent que le niveau d'acquisition et de développement des compétences professionnelles est : insatisfaisant. Cette compétence exigerait une efficacité d'exercice peut être. Concernant le reste des établissements, ils confirment à l'unanimité



avec un pourcentage de 96,25% que ledit niveau était : acceptable, bien et très bien. Seul un établissement s'est abstenu de répondre (Université de Skikda)

**Question N°2 :** Incitation des participants à vouloir développer davantage les principales compétences visées Sur le plan méthodologique, les enseignants formateurs ont tenu à rappeler aux enseignants nouvellement recrutés l'importance et la nécessité de développer leurs compétences et de forger leurs expériences afin de mieux appréhender leurs tâches d'enseignement, d'accompagnement et de participation. C'est ce que les résultats du questionnaire ont montré chez la majorité ; 98,75% des établissements fournissent tous les efforts nécessaires pour encourager les initiatives personnelles des enseignants afin de développer leurs compétences.

**Question N°3 :** Niveau de satisfaction de la logistique (matériel didactique, moyens techniques, matériel ...)

Un taux avoisinant 77,50% des établissements affirme que la satisfaction dans le domaine logistique est : Bien et Très bien. Plus de 16% qualifie cette satisfaction de : Acceptable. 5 établissements ont exprimé leur insatisfaction par rapport à la logistique mise à leur disposition (université de Blida 1, ENS Kouba, ENS de Bouzareah, ENS des sciences agronomiques et CU Illizi). Ce critère demeure lié à la responsabilité des établissements dans la gestion des moyens nécessaires à la formation.

**Question N°4 :** Niveau de satisfaction des infrastructures (locaux, équipement, climatisation...)

A partir du tableau ci-dessus, on constate que 81,25% des établissements ont exprimé leur satisfaction par rapport à la disponibilité des infrastructures par un degré d'évaluation de Bien et Très bien. 5 établissements université Blida 1, ENS d'Oran, ENS gestion et finances de Constantine, CU d'Illizi, ENS sciences des mers et aménagement du littoral) se sont prononcés Insatisfaisant vis-à-vis de leurs infrastructures destinées aux enseignants nouvellement recrutés.

**Question N°5 :** Niveau de la diffusion de la documentation émise par le ministère

La majorité des établissements a été coopérative dans la diffusion et la distribution de la documentation fournies par la tutelle ministérielle, dont 93,75% ont répondu à cette question par : Bien et Très bien. 1 seul établissement (ENS gestion et finances de Constantine) a exprimé son Insatisfaction sans en citer les raisons dans les rapports finaux.

**Question N°6 :** En général la formation est intéressante et de qualité

Les établissements ont affirmé à l'unanimité avec un taux de 98,75% que la formation est importante et de qualité. 2 établissements (université de Skikda, université de Tebessa) n'ont pas répondu à la question.

**Question N°7 :** En général, la formation est fonctionnelle et efficace

En dernier, le tableau montre que plus de 97% des établissements ont approuvé la fonctionnalité et l'efficacité de la formation par des réponses qui varient entre : Acceptable,

Bien et Très bien. Par contre un seul établissement, ENS gestion et finances de Constantine a exprimé à ce propos son Insatisfaction et un seul établissement (université de Skikda) s'est abstenu de répondre.

## 2-2-6 Nombre des réponses aux questions portant sur l'évaluation des activités subsidiaires

**Tableau n° (08)** : indique les réponses aux questions portant sur l'évaluation des activités subsidiaires

Critères		Degrés d'évaluation					
		Faible	Insatisfaisant	Correct	Bien	T. Bien	Sans réponse
Degré de l'évaluation de l'enseignement à distance.	Nombre	2	2	14	41	13	13
	Pourcentage	2.5	2.5	17.5	51.25	16.25	16.25
La plateforme proposée par l'université de Constantine a offert suffisamment de ressources.	Nombre	1	2	8	32	21	21
	Pourcentage	1.25	2.5	10	40	26.25	26.25
La plateforme proposée par l'université d'Alger a offert suffisamment de ressources.	Nombre	2	2	13	20	8	8
	Pourcentage	2.5	2.5	16.25	25	10	10
Degré de contribution des établissements dans la formation des participants (Plateforme)	Nombre	3	/	15	24	31	31
	Pourcentage	3.75	/	18.75	30	38.75	38.75

**Question N°1** : Degré d'évaluation de l'enseignement à distance.

67,50% des établissements universitaires estiment que l'enseignement à distance était Bien. Cet avis a été émis par tous les établissements ayant participé dans la formation à distance via les deux plateformes numériques du ministère et de l'université de Constantine. 4 établissements ont fait part de leur Insatisfaction à propos de l'enseignement à distance et 8 n'ont pas mentionné leurs réponse.

**Question N°2** : La plateforme proposée par l'université de Constantine a offert suffisamment de ressources.

76,25% des établissements universitaires ont manifesté leur satisfaction concernant les moyens, les références et les mécanismes des TIC, mis à la disposition des participants par l'université de Constantine, tandis que 3 établissements ayant assuré localement ce volet de la formation, y ont exprimé leur Insatisfaction et 16 autres n'ont pas répondu à cette question

**Question N°3** : La plateforme proposée par l'université d'Alger a offert suffisamment de ressources.

51,25% des établissements universitaires attestent que la plateforme de formation proposée par l'université d'Alger a procuré des références suffisantes. Les réponses à cette question varient entre (Correct, Bien, Très bien) ce qui confirme que la participation des enseignants sur la plateforme a été efficace et positive à travers les forums et la consultation des divers documents et vidéos conçus par plusieurs experts de différentes spécialités. Ce pourcentage est inférieur à celui de la session de 2016/2017 (87,86%), cela est dû à la disponibilité de ces documents au niveau des sites électroniques officiels des universités, ainsi que sur les réseaux sociaux et sur Youtube. De plus, le site du ministère octroie des comptes aux enseignants sans qu'il y est obligation d'interactions. Le reste des établissements qui sont au nombre de 4 ont mentionné dans ce questionnaire que les ressources proposées sont du degré : Insatisfaisant ou Faible et 5 autres n'ont pas répondu à cette question.

**Question N°4 :** Degré de contribution des établissements dans la formation des participants (Plateforme).

La plateforme numérique de l'établissement universitaire est à considérer comme un domaine d'application qui a participé positivement dans l'apprentissage individuel des enseignants nouvellement recrutés. A cet effet, 87,50% des établissements ont confirmé leurs contributions dans la formation des participants via leurs plateformes locales d'une manière (Acceptable, Bien, Très bien). Par contre 3 établissements ont considéré leurs contributions comme : Insatisfaisante ; et 7 établissements n'ont opté pour aucune réponse.

## 2-2-7 Nombre des réponses aux questions portant sur le constat de fin de formation

**Tableau n° (09) :** indique les réponses aux questions portant sur le constat de fin de formation.

Critères		Degrés d'évaluation					
		Faible	Insatisfaisant	Correct	Bien	T. Bien	Sans réponse
Adhésion des participants à la formation	Nombre	/	/	/	3	54	/
	Pourcentage	/	/	/	3.75	67.5	/
Degré de connaissance du LMD par les participants	Nombre	/	/	/	14	19	1
	Pourcentage	/	/	/	17.5	23.75	1.25
Degré de connaissance de l'approche par compétences par les participants	Nombre	1	2	2	14	11	1
	Pourcentage	1.25	2.5	2.5	17.5	13.75	1.25
Degré de connaissance des textes par les participants	Nombre	/	2	2	22	13	1
	Pourcentage	/	2.5	2.5	27.5	16.25	1.25

Au terme de la session de formation au sein des établissements, on a repris le premier volet du questionnaire afin de vérifier la progression de la formation des enseignants

nouvellement recrutés. Les réponses recueillies sont illustrées dans le tableau ci-dessus et dans le commentaire suivant.

**Question N°1 : Adhésion des participants à la formation.**

D'après les données, nous constatons que l'adhésion des participants à la formation a été de 100%, contrairement au constat de départ, et variait entre les trois choix (Correct, Bien, Très bien). Nous avons enregistré d'autre part qu'un établissement s'est prononcé Insatisfait de l'adhésion des participants à la formation. Ces données prouvent que la formation a été prise au sérieux et que tous les établissements ont accordé une grande importance à la mise en application de l'arrêté 932, vu son rôle prépondérant dans l'intégration des enseignants nouvellement recrutés dans leur environnement universitaire en les dotant de tous les moyens nécessaires pour accomplir convenablement leurs tâches d'enseignement.

**Question N°2 : Degré de connaissance du LMD par les participants**

Selon les données du tableau précédent, nous avons relevé que tous les établissements ont exprimé leurs satisfactions quant au niveau du degré de connaissance du LMD atteint par les participants. 81,25% des établissements ont confirmé cette connaissance en fin de formation en termes de : Bien et Très bien et 14,00% en termes de : Correct et acceptable. Rappelons que la connaissance du LMD en début de formation en termes de : Insatisfaisant et Faible comptait un taux de 38,75%. Ce qui démontre que les établissements ont veillé par l'intermédiaire des cellules de formation sur la finalisation de cette opération en déployant toutes les ressources humaines et financières.

**Question N°3 : Degré de connaissance de l'approche par compétences par les participants.**

Nous avons enregistré au début de ce questionnaire que seulement 20% des établissements avaient qualifié le degré de connaissance de l'approche par compétence chez les participants en termes de : Bien et Très bien et dans un taux de 41,25% en termes de : Insatisfaisant et Faible. Une nette progression a été constatée en atteignant en fin de progression 95,76% exprimés en termes de : Bien et Très bien. Un faible taux de 2,50% voient que c'est toujours Insatisfaisant et 1,5 le qualifie de faible. Ce que nous jugeons plausible vu la nouveauté de cette approche et la complexité de ses acceptions ainsi que le manque d'expérience de son application chez les participants. Nous signalons aussi l'abstention d'un seul établissement.

**Question N°4 : Degré de connaissance des textes par les participants.**

Nous constatons également une large progression dans le degré de connaissance des textes régissant l'enseignement supérieur, à savoir dans 96,25% des établissements universitaires qui ont opté pour les choix : Bien et Très bien, contrairement au taux de 58,75% enregistré en début de la formation. Ce qui confirme que les formateurs ont fourni des efforts louables pour assurer une bonne compréhension de ces textes aux participants afin de mieux les saisir dans leurs situations professionnelles.

## 2-3 Les question ouvertes

### 1- Quels sont les thèmes de la formation qui ont été finalisés ?

Selon les données certifiées par les établissements de l'enseignement supérieur, les thèmes de la formation ont été entièrement dispensés à l'exception de deux thèmes réalisés partiellement. Il s'agit de :

- Les séances de langues – CEIL : De même, durant la session de formation 2016/2017, ce thème a été assuré d'une manière complète dans 75% des établissements seulement, et ce à cause de l'indisponibilité des moyens et des infrastructures nécessaires pour développer les compétences de compréhension orale et écrite et les compétences d'expression par l'acquisition de connaissances grammaticales et lexicales en français/ anglais.

### 2- Que pensez-vous de l'approche par compétence suggérée dans la formation ?

La majorité des établissements universitaires considèrent à travers ce questionnaire que l'approche par compétence est un concept qui a révolutionné l'enseignement, tout en leur permettant de découvrir de nouvelles méthodes et stratégies d'enseignements. Il s'agit d'une approche modèle pour atteindre les objectifs d'une manière précise et évaluable. De même la majorité des établissements a confirmé que cette approche est valable aussi dans le domaine de l'enseignement supérieur tel qu'il est pratiqué dans les universités renommées à l'échelle internationale. Centré sur les capacités individuelles des apprenants, cette approche développe l'autonomie chez les étudiants et les incite à la perfection et à la création.

### 3- Cette approche par compétence vous semble-t-elle appropriée pour ce type de formation ?

Les établissements de l'enseignement supérieur ont confirmé à l'unanimité l'efficacité de l'approche par compétence et son adéquation avec ce type de formation. Nombreux sont ceux qui ont proposé de la généraliser au niveau de tous les domaines d'enseignement, surtout au niveau des spécialités qui adoptent toujours les méthodes traditionnelles tels que (Médecine et formation vétérinaire). D'autres avis notent que son adéquation avec la formation aurait été idéale si les formateurs ont été initiés ou formés dans la mise en pratique de cette approche, afin de mieux la concrétiser durant la formation avec les enseignants nouvellement recrutés.

### 4- Quelle est votre appréciation vis-à-vis la formation ?

La plupart des établissements universitaires ont authentifié l'importance de cette formation afin d'intégrer l'enseignant-chercheur nouvellement recruté au sein de son atmosphère universitaire d'une manière correcte. A cet effet, la tutelle ministérielle a promulgué l'arrêté 932 pour placer le métier de l'enseignement dans le droit chemin. Cette formation permettra de répondre aux besoins pédagogiques et personnels de

l'enseignant, ces besoins qui lui sont aussi indispensables que tout autre besoin social ou financier. La formation est devenue ainsi une opportunité pour l'enseignant afin de trouver les réponses à ses questionnements à propos du LMD, des modalités d'évaluation, de la construction des programmes, de la gestion des groupes etc. La formation est, selon d'autres avis, une première expérience qui mérite un suivi permanent et un suivi permanent. Quelques établissements ont opté pour des sondages pour mieux saisir les avis de leurs enseignants à propos de la formation, et dont les résultats ont montré que les enseignants nouvellement recrutés ont exprimé leurs satisfactions de cette formation qui leur a permis de consolider leurs confiances en soi et d'être plus à l'aise dans ce métier, ce qui a facilité la compréhension des thèmes de la formation, contrairement à ce qu'était leurs situations au début de la formation. Ils ont aussi apprécié l'enseignement à distance considéré comme exceptionnel et en adéquation avec les futures générations.

**5- Quelles conditions et activités jugez-vous nécessaires pour une meilleure intégration des enseignants nouvellement recrutés au sein de vos établissements.**

Les conditions et les activités jugées utiles par les établissements de l'enseignement supérieur pour une meilleure insertion de l'enseignant nouvellement recruté au sein de son établissement sont variées. Il s'agit de la synthèse d'une année de formation, de l'expérience acquise à travers le suivi de cette opération et le constat des points positifs et des points négatifs que nous allons résumer dans les points suivants :

- 1- Le processus de formation doit comprendre une formation sur le terrain pour les enseignants par la création d'un calendrier pour assister aux séances pédagogiques (conférences, travaux dirigés, séances pour l'encadrement et l'accompagnement des étudiants...) chez les enseignants expérimentés et compétents en recherche et en adoptant le Montorat comme l'une des méthodes d'évaluation.
- 2- La nécessité d'élaborer un statut pour les cellules d'accompagnement pédagogique et de la cellule de formation à distance, afin de leur concéder le cadre officiel, organisationnel et structurel de l'institution d'y fixer par conséquent les missions, les prérogatives et les droits.
- 3- Insister sur l'obligation des directeurs d'établissements de l'enseignement supérieur de fournir tous les moyens matériels et logistiques indispensables à la réussite de l'opération de l'accompagnement pédagogique.
- 4- Adapter le volume horaire des charges pédagogiques du personnel encadrant de l'accompagnement pédagogique, ainsi que celui des bénéficiaires pour leur permettre de suivre la formation dans des conditions confortables et dans de bonnes conditions.
- 5- Organiser des réunions périodiques des cellules d'accompagnement pédagogique pour évaluer les sessions et échanger leurs expériences dans le domaine de la

formation, afin de surmonter les difficultés sur le terrain et de former les formateurs et les membres de la cellule de suivi de la formation pédagogique, en optant pour des réunions locales, régionales ou nationales.

- 6- Organiser des visites de terrain dans les institutions universitaires pour les membres de la commission nationale chargée du pilotage et du suivi du programme de l'accompagnement pédagogique, afin de superviser et suivre la mise en œuvre du programme national d'accompagnement pédagogique, et afin de bénéficier de leur expérience dans la réussite de l'opération.
- 7- Laisser une marge de liberté aux établissements d'enseignement supérieur pour adapter le programme national d'accompagnement pédagogique à la lumière de l'arrêté 932, en fonction de la disponibilité de leurs ressources matérielles et humaines.
- 8- La nécessité de programmer les concours de recrutement d'enseignants universitaires avant le début de l'année universitaire.
- 9- La nécessité d'identifier et d'ajuster le dispositif conceptuel de l'accompagnement pédagogique et la prise en compte des différences sémantiques de ce système, puis de déterminer le sens de l'accompagnement, du stage et de la formation.
- 10- Permettre aux cellules de l'accompagnement pédagogique de suivre les transpositions et l'effet de la formation(Retombées) sur les performances futures du chercheur après sa confirmation.
- 11- Inviter des laboratoires de recherche spécialisés dans le domaine de gestion des ressources humaines et pédagogiques ayant relation avec l'accompagnement pédagogique à concevoir des programmes de formation sur le processus d'accompagnement.
- 12- Accorder de l'importance à l'évaluation du parcours de la formation de l'enseignant et à l'inclusion de la réussite dans la formation parmi les conditions de la confirmation comme une condition essentielle.
- 13- Généraliser la formation et l'accompagnement pédagogique pour le reste des enseignants intéressés et les doctorants

\*

## 2-4 Trois questions fermées

1- Pensez-vous que la formation a été bénéfique pour l'enseignant ?

OUI

100%

NON

00%

2- Pensez-vous que la formation a été bénéfique pour le secteur ?

OUI

100%

NON

00%

3- Faut-il procéder à son institution dès l'année prochaine ?

OUI

100%

NON

00%

Les divers établissements de l'enseignement supérieur ont approuvé l'utilité de la formation adoptée par la tutelle, destinée à la fois aux enseignants nouvellement recrutés et au secteur de l'enseignement supérieur d'une manière générale. Tous les établissements ont convenu à la nécessité de poursuivre cette formation, tout en la perfectionnant et en la développant selon les exigences du contexte actuel.



### 3- Recommandations

- 1- La nécessité d'identifier et d'ajuster le dispositif conceptuel d'accompagnement pédagogique et d'être attentif aux écarts significatifs de ce dispositif, puis de déterminer le but de l'accompagnement, du stage et de la formation.
- 2- L'adoption du système de semaines bloquées pour la mise en œuvre de la formation avec la possibilité d'assembler plusieurs établissements pour bénéficier de l'opération, en particulier des établissements situés dans la même zone géographique.
- 3- Insister sur l'obligation des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur de fournir tous les moyens matériels et logistiques nécessaires à la réussite du processus d'accompagnement pédagogique.
- 4- Organiser des réunions périodiques des cellules d'accompagnement pédagogique pour évaluer les sessions et échanger des expériences pour surmonter les difficultés vécues sur le terrain.
- 5- Adapter le volume horaire des charges pédagogiques des formateurs, ainsi que des bénéficiaires pour leur permettre de suivre la formation dans des conditions confortables et agréables.
- 6- Valoriser les efforts fournis par tous les acteurs ayant contribué à atteindre les objectifs de la formation et l'accompagnement pédagogique.
- 7- Considérer l'attestation de formation de manière officielle dans les conditions de confirmation dans la fonction afin que le processus soit pris au sérieux chez les stagiaires.

## Conclusion

Afin que le processus de formation et d'accompagnement pédagogique soit de bonne qualité, il doit être soumis à l'évaluation continue non seulement pour identifier les déséquilibres potentiels mais aussi pour les rectifier et encourager les bonnes initiatives qui servent le mieux l'objet de la formation et les généraliser par la suite dans autres établissements.

De ce fait, il importe de rappeler que les efforts considérables fournis par la tutelle notamment sous l'égide de son excellence le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et la participation de monsieur le secrétaire général, les membres de la commission nationale de supervision et du suivi de formation, les recteurs des établissements universitaires, les coordinateurs des cellules de formation et les administrateurs des plateformes numériques ont abouti à des résultats satisfaisants.

Il convient de noter aussi que l'évaluation faite pour l'année universitaire 2017/2018 a révélé que la formation et l'accompagnement pédagogique ont connu une nette amélioration notamment en ce qui concerne la participation des enseignants , le grand intérêt qu' ont porté les établissements universitaires par la mise en place des moyens nécessaires en vue de mener à bien la présente session et la réaction positive envers l'évaluation qui a permis à son tour non seulement de connaître les propositions constructives et objectives exprimées par les responsables des établissements universitaires mais encore de les prendre probablement en considération lors des sessions prochaines.

Enfin, on pourrait dire que la commission nationale de supervision et du suivi de formation et d'accompagnement pédagogique est satisfaite des résultats obtenus et qu'elle compte multiplier ses efforts en proposant des idées efficaces permettant au secteur d'enseignement d'atteindre les objectifs escomptés notamment ceux mentionnés dans l'arrêté 932.

# **Annexe n° 1 :**

**Questionnaire d'évaluation et de  
des enseignants valorisation de la formation  
recrutés nouvellement**

# دورة تدريبية في ميدان البيداغوجيا للأساتذة الموظفين حديثا

des enseignants nouvellement recrutés pédagogie Cycle de formation en

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

## Secrétariat Général

**Questionnaire d'évaluation  
et de valorisation de la  
des enseignants formation  
recrutés nouvellement**

Année Universitaire 2016 – 2017

Chemin Mokhtar Doudou Ben Aknoun ALGER. Tél : 023238050

# PRÉAMBULE

Le présent questionnaire a un double objectif. Il est d'une part destiné aux responsables des cellules de formation et aux chefs d'établissement pour sonder leur appréciation sur le déroulé de cette formation, et pour les services centraux du ministère pour faire le point et déterminer les mesures nécessaires au renforcement de la qualité de cette formation.

**Les services centraux du secrétariat général du ministère prient les destinataires de ce document de répondre avec objectivité à l'ensemble des questions.**



Le questionnaire comprend les parties succinctes suivantes :

1. Etablissement
2. Constat de départ
3. Evaluation du contenu de la formation
4. Evaluation des approches pédagogiques employées
5. Evaluation pédagogiques de la formation
6. Evaluation de l'ensemble de la formation
7. Evaluation des activités subsidiaires
8. Constat en fin de formation
9. Questions ouvertes
10. Trois questions fermées

**Remarque :** A propos de chaque item, dans les tableaux suivants, veuillez mettre une croix dans la case qui correspond à votre degré d'évaluation en utilisant les mentions suivantes :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| → | 5= Très bien        |
| → | 4= Bien             |
| → | 3 = Correct         |
| → | 2= Peu satisfaisant |
| → | 1= Faible           |

# ETABLISSEMENT

Intitulé :	
Nombre d'enseignants recrutés 	Taux de présence (%) 

## CONSTAT PRÉLIMINAIRE

Critères	Degré d'appréciation				
	5	4	3	2	1
Adhésion des participants à la formation ?					
Connaissance du LMD par les participants ?					
Connaissance de l'approche par compétence par les participants ?					
Connaissance des textes ?					

# **EVALUATION DU CONTENU DE LA FORMATION**

<b>Critères</b>	<b>Degré d'appréciation</b>				
	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>L'organisation des cours</b>					
<b>L'adaptation des contenus des thèmes aux objectifs définis.</b>					
<b>L'adéquation de la répartition et de la succession des cours.</b>					
<b>Niveau de contribution des cours et travaux pratiques à la formation universitaire des enseignants.</b>					

# **EVALUATION DES APPROCHES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES**

<b>Critères</b>	<b>Degré d'appréciation</b>				
	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Suffisance du nombre d'activités d'apprentissage pour atteindre les objectifs de la formation.</b>					
<b>Appréciation des travaux pratiques sur les objectifs de la formation.</b>					
<b>Appréciation du travail personnel des participants.</b>					
<b>Appréciation des exposés des participants sur la formation.</b>					
<b>Appréciation et adaptation des activités d'apprentissage.</b>					

## **EVALUATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

Critères	Degré d'appréciation				
	5	4	3	2	1
Atteinte des objectifs fixés à la formation.					
Les procédures d'évaluation des compétences diffusées par le MESRS sont expliquées.					
Application des procédures d'évaluation des compétences diffusées par le MESRS.					
Atmosphère favorisant l'apprentissage.					
Adaptation de la formation au niveau d'habileté des enseignants nouvellement recrutés.					
Adéquation des thèmes aux besoins des étudiants.					
Niveau de participation des enseignants nouveaux.					
Niveau de déploiement de la cellule formation.					

## **EVALUATION SYSTÉMIQUE DE LA FORMATION**

Critères	Degré d'appréciation				
	5	4	3	2	1
Niveau d'acquisition et de développement des compétences professionnelles.					
Incitation des participants à vouloir développer davantage les principales compétences visées.					
Niveau de satisfaction de la logistique (matériel didactique, moyens techniques, matériel...).					
Niveau de satisfaction des infrastructures (locaux, équipement, climatisation...).					
Niveau de diffusion de la documentation émise par le ministère.					
En général, la formation est intéressante et de qualité.					
En général, la formation est fonctionnelle.					



## **EVALUATION DES ACTIVITÉS SUBSIDIAIRES**

<b>Critères</b>	<b>Degré d'appréciation</b>				
	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Appréciation de l'enseignement à distance.					
La plateforme de l'université de Constantine a offert suffisamment de ressources.					
La plateforme de l'université d'Alger a offert suffisamment de ressources.					
Contribution des ressources locales à l'EES dans la formation des participants (plateforme,...).					

## **CONSTAT EN FIN DE FORMATION**

<b>Critères</b>	<b>Degré d'appréciation</b>				
	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Adhésion des participants à la formation ?					
Connaissance du LMD par les participants ?					
Connaissance de l'approche par compétence par les participants ?					
Connaissance des textes ?					

## **QUESTIONS OUVERTES**

1. Quels sont les thèmes de la formation qui ont été finalisés ?
2. Que pensez-vous de l'approche par compétence suggérée dans la formation ?
3. Cette approche par compétence vous semble-t-elle appropriée pour ce type de formation ?
4. Quel est votre appréciation vis-à-vis la formation ?
5. Quelles sont les conditions et les activités que vous jugez utiles pour susciter une meilleure intégration de l'enseignant nouvellement recruté au sein de votre établissement ?

## **TROIS QUESTIONS FERMÉES**

In finé,

- 1) Pensez-vous que la formation a été bénéfique pour l'enseignant ?

**OUI                  NON**

- 2) Pensez-vous que la formation a été bénéfique pour le secteur ?

**OUI                  NON**

- 3) Faut-il procéder à son institution dès l'année prochaine ?

**OUI                  NON**

Merci pour votre participation à l'évaluation de la formation des enseignants nouvellement recrutés.

**Questionnaire renseigné par :**

---

**Date et cachet de l'établissement**